



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 5 Décembre 2022 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mme et MM. Élixa GIRAUDEAU (pouvoir à Claudine CHARRIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Stéphanie LABOUR, Erwan MAILLOT, Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU) et Annabelle MERLET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BIRON.

Le compte-rendu de la réunion du 7 Novembre 2022 est approuvé.

➤ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :**

- Conventions d'autorisation pose d'enclage sonorisation :
 - SCI DAVID, Monsieur Nicolas DAVID, Tabac presse
 - Madame Odile MERIAU, Boulangerie
- Frais pour slogan - Remboursement à Mme LE BARILLEC-BRIEN
- Réunion forces vives
- EHPAD : inauguration 1^{ère} pierre
- Préfecture - Déclaration de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Madame Stéphanie LABOUR arrive à 20 h 38.

↳ VIE ASSOCIATIVE, VIE MUNICIPALE ET COMMUNICATION

➤ Pré sélection de logos et vote du slogan

☞ Après proposition de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal et les Ligneronnais **ont voté pour le slogan suivant : « Proche de vous, proche de tout »**. Résultat du vote à bulletin secret du Conseil Municipal : 20 votants, 17 pour « Proche de vous, proche de tout », 2 pour « Territoire de proximité » et 1 blanc. Ce vote était pondéré à 50 %, s'ajoutant au vote des habitants de la commune pondéré également à 50 %.

La sollicitation des Ligneronnais a recueilli 200 votes, 112 pour « Proche de vous, proche de tout », 37 pour « Une ville à la campagne » et 51 pour « Territoire de proximité ».

Le slogan « Proche de vous, proche de tout » a donc été retenu avec 70,5 % des voix, contre 9,25 % pour « Une ville à la campagne » et 17,75 % pour « Territoire de proximité ».

⇨ Après présentation de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, en présence de Madame Adèle CHEVILLON d'Unfluences Graphic de St Christophe du Ligneron, le Conseil Municipal **porte, à la majorité, son choix sur 3 logos : version 1, version 4 et version 6.**
Résultat du vote à bulletin secret : 20 votants, 16 pour la version 1, 12 pour la version 4 et 13 pour la version 6.

Une consultation sera faite auprès des habitants par le biais de nos moyens de communication habituels puis sera validé par le Conseil Municipal.

➤ **Frais divers - Remboursement à Mme LE BARILLEC-BRIEN**

Après proposition de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais de Facebook pour le slogan d'un montant de 49 € et pour la Fête de la St Tophe d'un montant de 10 €, soit un total de 59 € à Madame Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Conseillère municipale.**

⇨ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Projet Hôpital de Challans CHLVO**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé le 22 Novembre au Président de Challans Gois Communauté et aux 10 Maires concernant le projet de réhabilitation de l'existant ou la construction d'un nouvel établissement à la Romazière. Il formule son souhait, exprimé depuis plus d'un an au sein du CHLVO notamment, qu'une étude comparative soit enfin réalisée prenant en compte tous les impacts : attractivité, accessibilité, personnels, usagers, énergie, devenir du site actuel et financement.

➤ **Soirée des Entreprises « Cyber Sécurité »**

Madame Émilie BOCQUIER et Messieurs Jacques RIGALLEAU et Florent JOURDAN nous font part de cette réunion très intéressante. Environ 170 personnes présentes.

➤ **Soirée de fin d'année CGC du 14 Décembre**

Monsieur le Maire nous fait part de cette soirée prévue à Froidfond, salle Anne ROUMANOFF.

⇨ **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

➤ **Projet Éolien**

Après présentation de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à la majorité, de poursuivre cette étude de projet éolien sur notre commune à proximité du site de Trivalandes, dans le prolongement des éoliennes de Falleron.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 17 oui, 1 non et 2 blancs.

➤ **Numérotations de rues :**

• **Route de Froidfond**

Suite à une demande de l'Amicale Laïque concernant le terrain des Puces Ligneronnaises, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un numéro, comme suit : 4 Route de Froidfond.**

• **Rue Jean Yole**

Suite à une demande du propriétaire du 5 et 7 Rue Jean Yole, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de supprimer un numéro, comme suit : 7 Rue Jean Yole.**

• **Rue du bureau**

Suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer des numéros, comme suit : 28 et 30 Rue du Bureau.**

• **Lotissement ÉcoQuartier « La Brosse » Tranche 1**

Suite à la création de ce lotissement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de dénommer les rues et créer des numéros**, comme suit :

- Rue des Marguerites : 3, 5, 7, 9 et 11,
- Impasse des Charmes : 1, 2, 4 et 6,
- Rue des Arums : du 1 au 6 et 8,
- Impasse des Acacias : du 1 au 5, 7, 9 et 11,
- Square des Frênes : du 1 au 3 et 5,
- Rue des Tulipes : du 1 au 12,
- Rue des Pensées : du 1 au 6, 7, 9, 11, 13, 15 et 17,
- Impasse des Églantiers : 1, 3 et 5.

➤ **Lotissement privé « Le Plateau de la Brosse - Extension » : Suppression des noms de rues**

En raison de l'annulation de ce projet de lotissement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de supprimer la dénomination des noms**, comme suit :

- Rue des Pensées,
- Rue des Marguerites,
- Square des Tulipes.

➤ **Assainissement - Avenant n° 1 à la Délégation Service Public STGS**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 au contrat avec STGS pour la concession par affermage du service public de l'assainissement collectif** qui modifie la formule de révision soit le remplacement de l'indice 10534763 par l'indice 10534766 en raison de la hausse brutale des prix de l'énergie et des matières premières.

➤ **Établissement Public Foncier de la Vendée Secteur de la Brosse - Avenant n° 1 à la convention**

Par **délibération n° 6-7-2018** en date du 9 Juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention de veille/maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée pour le secteur de la Brosse, pour une durée de 4 ans.

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 à la convention avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée pour une prolongation de la durée qui sera fixé à 7 ans.**

➤ **Zonage d'Assainissement - Choix du Cabinet**

Par **délibération n° 5-5-2022** en date du 9 Mai 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer la consultation pour la révision du zonage d'assainissement collectif.

Après analyse d'une offre reçue sur 5 consultations et proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet SICAA Études de Belleville sur Vie pour un montant de 4 940,00 € HT, avec deux options :**

- réunion supplémentaire pour 450,00 € HT l'unité,
- évaluation environnementale pour 8 250,00 € HT.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Construction d'un Restaurant Scolaire - Plan de financement Modification**

Par **délibération n° 6-2-2022** en date du 7 Février 2022, le Conseil Municipal a validé le plan de financement de ce projet pour des dépenses d'un montant global de 2 150 915,00 € HT.

Par **délibération n° 12-10-2022** en date du 7 Novembre 2022, le Conseil Municipal a modifié le plan de financement en deux tranches fonctionnelles.

Suite à la demande de la Préfecture pour des raisons administratives et d'efficacité, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 12-10-2022** en date du 7 Novembre 2022.

Par conséquent, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau plan de financement, comme suit :

DÉPENSES HT

• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	79 429,10 €
• Mission Maîtrise d'Œuvre	237 407,40 €
• Mission STD, Études acoustiques et Diagnostic équipement cuisine	20 158,50 €
• Mission Contrôle technique	5 020,00 €
• Mission SPS	3 600,00 €
• Travaux VRD	250 500,00 €
• Bâtiment	1 473 700,00 €
• Étude de sols	7 100,00 €
• Frais d'appel d'offres et divers	3 000,00 €
• Assurance DO	20 000,00 €
• Actualisation Phase Étude	30 000,00 €
• Révision Phase Travaux	21 000,00 €
TOTAL	2 150 915,00 €

RECETTES

• Préfecture DETR 2022	300 000,00 €
• Préfecture FNADT 2022	300 000,00 €
• Conseil Départemental 2022	174 000,00 €
• Conseil Régional FJT 2022	50 000,00 €
• Emprunt	896 732,00 €
• Autofinancement	430 183,00 €
TOTAL	2 150 915,00 €

et sollicite une subvention à hauteur de 300 000 € auprès de la Préfecture au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) 2022.

➤ **Vendée Numérique : retard sur le déploiement**

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, nous fait part d'un retard sur le déploiement de la fibre en raison d'un redressement judiciaire de l'entreprise sous-traitante.

➤ **Rapport SYDEV 2021**

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, donne une synthèse de ce rapport.

➤ **Décret Tertiaire**

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, nous fait part de ce décret « Éco Énergie Tertiaire » du 23 Juillet 2019 (Loi ELAN) qui repose sur une Stratégie nationale bas-carbone suivante : - Contenir un réchauffement climatique à 1,5 °C,
- Neutralité carbone en 2050,
- Réduction des émissions de CO2.

Au 1^{er} Janvier 2022, un outil d'aide OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) a été mis en place pour le suivi des consommations énergétiques et à la stratégie de rénovation du patrimoine immobilier public/privé.

L'objectif est l'obligation de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins (imposé par la loi ELAN, par rapport à 2010) : - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 pour tout bâtiment, partie de bâtiments ou ensemble des bâtiments présentant une surface d'activités tertiaires (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m².

Il nous informe qu'à ce jour, un recensement des bâtiments concernés a été établi (identifié : groupe scolaire et complexe sportif, à voir unité foncière) et que certaines données ont été inscrites sur cet outil notamment les consommations 2020-2021, pour une date butoir au 31 Décembre 2022.

➤ **Convention d'autorisation de pose d'ancrage de sonorisation sur murs ou façades de bâtiments ou terrains privés**

Après proposition de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention d'autorisation de pose d'ancrage de sonorisation, à titre gratuit**, avec les **deux propriétaires** suivants :

- **SCI DAVID**, Monsieur Nicolas DAVID, Tabac Presse, domiciliée Chemin du Fief des Gâcheries à Commequiers (85220) pour la **parcelle cadastrée section AB n° 232 située 13 Place de l'Église à St Christophe du Ligneron.**
- **Madame Odile MERIAU**, domiciliée 332 Résidence Les Barges, Esplanade de la Mer à St Hilaire de Riez (85270), propriétaire de la Boulangerie, pour la **parcelle cadastrée section AB n° 177 située 17 Place de l'Église à St Christophe du Ligneron.**

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Budget Principal - Décision modificative 4**

En raison de crédits insuffisants aux articles du Budget Principal de l'exercice 2022, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer un virement de crédits, par décision modificative n° 4**, comme suit :

Section de Fonctionnement - En Dépenses :

- article 6411 Personnel titulaire	- 3 660,00 €
- article 6531 Indemnités Élus	+ 2 000,00 €
- article 6533 Cotisations retraite Élus	+ 1 500,00 €
- article 66111 Intérêts des emprunts	+ 160,00 €

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **École Publique « Arc en Ciel » - Demande classe découverte**

Vu la demande de subvention dans le cadre des classes de découverte de l'École Publique « Arc en Ciel » et après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à la majorité, de verser une subvention « classes de découverte » à l'École Publique « Arc en Ciel » pour une classe de neige dans les Pyrénées, du 30 Janvier au 3 Février 2023, pour 30 élèves CM1/CM2, pour un montant de 5 € par élève et par nuitée, soit 30 x 5 € x 4 nuits : 600 €.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 19 pour et 1 contre.

➤ **Espace jeunes Ado'Space - Tarifs des activités 2023**

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **fixe, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'Espace jeune Ado'Space pour l'année 2023**, comme suit :

Activité d'accompagnement de projet des jeunes ou Activité « hors les murs » sur la commune	Gratuit
TARIF A : Activité encadrée à l'Ado'Space	5 €
TARIF B : Activité avec intervenant ou Sortie extérieure avec transport	Coût réel de l'activité avec application du tableau des QF si égale ou supérieure à 10 €
TARIF C : Séjour	Coût réel du séjour Moins actions d'autofinancement des jeunes Application du tableau des QF

Les tarifs seront indiqués sur les programmes d'activités.

Réduction par tranche de quotients familiaux appliquée aux familles :

Tranches	Quotients familiaux	Taux de contribution
1	de 0 à 700	30 %
2	de 701 à 1 100	50 %
3	+ de 1 101	80 %
Hors commune	Coût réel de l'activité	

↳ SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

↳ Téléthon 2022 le 3 Décembre

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part du bon déroulement de cet événement en partenariat avec certaines associations sportives et ligeronnaises qui a recueilli un montant de 654 € au profit du Téléthon 2022.

Projet à renouveler pour l'année prochaine.

↳ ÉcoQuartier « La Brosse » : état d'avancement de la pré-commercialisation

Monsieur le Maire et les membres de la Commission, nous font part de cet état d'avancement et présentent un tableau qui recense les candidatures des futurs acquéreurs au nombre de 14 à ce jour. Comme prévu, un support de communication va être préparé et déployé au moyen des supports habituels dont la presse spécialisée.

Les premiers engagements de réservation pourront être établis au 1^{er} Trimestre 2023.

↳ Groupe Jeunesse Solidaire

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge de ce projet, nous fait part du bon fonctionnement de ce groupe solidaire qui regroupe de plus en plus d'adhérents au travers plusieurs activités : cartes, pétanque, marche, ...

↳ DIVERS

↳ Spectacle enfants gratuit « Le Clown Chocolat » du 27 Novembre

Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, nous fait part du bon déroulement de ce spectacle qui a enchanté 80 à 90 personnes.

↳ Octroi label « Vendée Double Cœur »

Monsieur le Maire et Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, nous font part de l'accord du Conseil Départemental pour le renouvellement de ce label.

↳ Demi-journée citoyenne du 10 Décembre

Monsieur le Maire et Monsieur Auguste GUILLET nous font part de cet événement stoppé depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire.

Avec les services techniques, une demi-journée (9h à 12h30), à laquelle la population est invitée, sera consacrée au thème de l'arbre. Des plantations seront organisées en certains points de la commune. La matinée se terminera autour d'un verre de l'amitié.

↳ Réunion forces vives

Monsieur Cyril CONTESSE nous fait part du bon déroulement de cette réunion du 16 Novembre dernier qui a réuni environ 60 personnes (artisans, commerçants, professionnels de santé et entreprises). L'intervention de Monsieur Sébastien CHAUVIN, du pôle économique de Challans Gois Communauté, a été appréciée par les élus.

La soirée s'est clôturée par le témoignage de Baptiste LAMY, apprenti plâtrier plaquiste chez BONNIN-DUGUÉ, qui a terminé à la 4^{ème} place au concours mondial des Worldskills.

↳ EHPAD : inauguration 1^{ère} pierre

Monsieur le Maire nous fait part du bon déroulement de cette inauguration appréciée des résidents, du personnel et des invités. Elle marque le lancement d'un chantier d'une durée de 4 ans évalué à près de 10 M€.

↳ Préfecture - Déclaration de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite aux déclarations de sinistres faites par plusieurs propriétaires de notre commune en raison de la sécheresse de cette année, Monsieur le Maire nous informe qu'une déclaration de l'autorité municipale décidant du dépôt d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va être déposée début Janvier 2023.

Cette déclaration est indispensable pour une indemnisation des assurances.

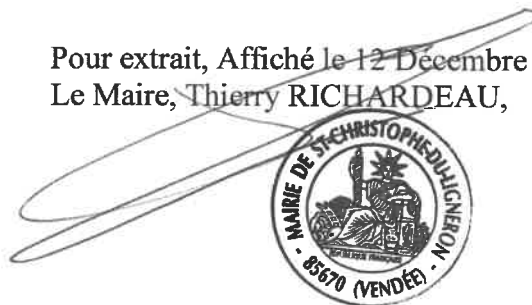
↳ QUESTIONS DIVERSES

➤ Atelier de parentalité

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part de la reprise des ateliers de parentalité organisés par Challans Gois Communauté. Le prochain atelier est prévu le 7 Décembre prochain sur le thème « les réseaux sociaux ».

Séance levée à 23 h 03.

Pour extrait, Affiché le 12 Décembre 2022
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 9 Janvier 2023 à 20 h 30.